



FO un syndicat qui défend le pouvoir d'achat

FO a obtenu la **revalorisation de 3,5%** de la rémunération des agents contractuels qu'ils soient rémunérés en **référence à un indice ou au « forfait »**. Cette mesure importante a contribué à améliorer le pouvoir d'achat.

Nous agissons pour la mise en place d'un **cadre de gestion** pour une rémunération équitable de tous les agents contractuels, qui puissent prendre en compte leurs compétences, leur expérience et qui soit positionnée sur le marché du travail afin de maintenir l'attractivité de l'école.

Nous agissons aussi pour que les discussions autour des revalorisations accompagnant le **déroulement de carrière** puissent se faire dans un cadre transparent et apaisé.

Un syndicat qui agit pour les conditions de travail

Nos actions contribueront à la **promotion de l'égalité femmes/hommes**, pour le respect mutuel des sexes et l'ouverture professionnelle des métiers de l'aéronautique à un public féminin. Nous militerons pour la **prévention des risques psychosociaux** : pour l'information des agents, la validation des plans d'action et l'accompagnement des cas individuels.

Un syndicat qui défend les effectifs

Afin de pallier le déficit chronique de personnel dans les services, le SNNA-FO défend des **recrutements à la hauteur des besoins** et refusera toute baisse d'effectif. L'administration doit enfin comprendre que moins de personnel c'est surtout plus de travail pour ceux qui restent et malheureusement, souvent, beaucoup de souffrance au travail

Un syndicat qui veut améliorer la retraite

Le SNNA-FO défend la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite avec création d'un fonds spécifique garanti par l'État. Cela permettra d'amortir la perte de traitement lors du passage au régime de retraite.

CCP ENAC AGENTS CONTRACTUELS 84-16

- ✓ Jean-Christophe CASTAING
- ✓ Martine LACOMBE
- ✓ Maxime PEREZ
- ✓ Alexis JACQUEMIN

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, Choisissez des représentants, pour être plus **FO**rts Ensemble !



Imprimé en France - PIVARD - RCS Evry B390 987 608 - No pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stock.adobe.com - Freepik - Tous droits réservés - Création et mise en page - www.doubles-clics.fr



CCP ENAC
AGENTS CONTRACTUELS
84-16

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1^{er} au 8 Décembre 2022
JE VOTE





Ce que nous défendons

Un syndicat qui vous représente

Le SNNA-FO est un syndicat représentant l'ensemble des personnels de l'ENAC, qu'ils soient titulaires (fonctionnaires) ou non titulaires (agents contractuels).

Ses représentants occupent toutes et tous des postes dans **différents services** de l'ENAC et notamment sur les **différents centres ENAC**. À ce titre, ils sont au contact quotidien des problématiques que rencontrent les personnels. C'est fort de cette connaissance et de leurs expériences qu'ils siègent et agissent efficacement au sein des différentes instances représentatives (CSA, CCP, campagne de mobilité...). Participer à ces différentes instances permet de pouvoir continuellement agir **pour la prise en comptes des conditions de travail spécifiques aux agents** contractuels dans toutes les décisions collectives au niveau de l'école.

Dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes de mobilités, la SNNA-FO est un relai fort entre les agents et l'administration.



Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

Syndicat représentatif reconnu, le SNNA-FO est un interlocuteur incontournable de l'administration pour défendre les agents contractuels (rémunérations, déroulement de carrière, mobilité...). Nous avons démontré notamment cette position lors des négociations autour du **cadre de gestion** ou encore plus récemment lors des discussions portant sur la **revalorisation de 3,5% des salaires**.

Nous inscrivons notre action dans le temps, puisque nos représentants **ont participé à la mise en place de cette CCP** et maîtrisent les dossiers tant sur le plan réglementaire que sur le plan culturel **propre à l'ENAC**.

Un syndicat au cœur des négociations sociales passées et à venir

En 2020, lors des négociations protocolaires interrompues par la crise du COVID, le SNNA-FO a été un acteur majeur dont de nombreuses propositions avaient été retenues par l'administration. Le SNNA-FO sera présent à la reprise de ces négociations, prévues en 2023, et s'attachera à défendre principalement le pouvoir d'achat des agents contractuels, leur juste rémunération ainsi que leur déroulement de carrière.



Pourquoi voter ? Qu'est ce que la Commission Consultative Paritaire des Agents contractuels 84/16 ?

Voter c'est élire des représentants dont le rôle sera de vous protéger et vous accompagner sur les questions d'ordre individuel relatifs à votre situation professionnelle (Entretien professionnel, organisation du télétravail, ...)

En effet, la CCP est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, aux questions disciplinaires, au licenciement, et le cas échéant au refus de télétravail par l'administration.

C'est dans cette commission que siègeront vos représentants pour défendre vos intérêts individuels au regard du cadre collectif.

Un syndicat de propositions

Grâce à l'action du SNNA-FO, le rapprochement des conditions d'emploi des agents contractuels de celles des fonctionnaires exerçant des fonctions de même niveau (rémunération, durée indiciaire, niveau de poste, mobilité) a progressé.

Le précédent mandat nous a permis de mettre en place des avancées sociales importantes concrétisées par le **cadre de gestion** des agents contractuels. Nous avons œuvré notamment pour :

- Une plus grande **transparence** des conditions d'emploi (sous-plafond /hors-plafond) ,
- Une plus grande **stabilité** (fin des entretiens de recrutement « factices » en période de renouvellement pour les postes hors-plafond) ,
- Une **pérennisation** des contrats plus rapide (accès facilité au CDI pour les contractuels sous-plafond...)

Et le prochain mandat sera l'occasion de pouvoir militer pour une plus grande **équité salariale**, pour l'**égalité femme-homme** en termes de rémunération, pour la prise en compte de la notion de **déroulement de carrière** pour les agents contractuels, pour une réelle prise en compte des **expériences et compétences** !

Le précédent mandat a aussi été l'occasion d'agir en contribuant à la mise en place d'un cadre de gestion spécifique aux agents contractuels exerçant des **fonctions dévolues aux ouvriers d'état**, FO sera très vigilant à l'équité de rémunération avec leurs collègues à fonction équivalentes. FO reste présents sur tous les centres ENAC, c'est cette représentativité qui garantit notre poids dans les négociation !

Que vous soyez sous-plafond, hors-plafond, en renfort, recruté sur projet de recherche, FO s'engage à militer pour vos conditions de travail que ca soit en termes d'égalité entre femmes et hommes, en terme de prévention des risques psychosociaux, ou en terme de reconnaissances notamment salariale !

